

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance régulière du lundi, 1^{er} décembre 2008, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement no 190-2008 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de décembre deux mille huit (2008).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le dix-neuvième (19^e) jour du mois de décembre 2008, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième (19^e) jour du mois de décembre deux mille huit (2008).

Louise Trachy,

Directrice générale et secrétaire-trésorière